

**RÉPONSE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (« LA RÉGIE ») À CETAF-AQLPA-SÉ
RELATIVE AU DOSSIER R-3584-2005**

1. **Référence :** Pièce CETAF-AQLPA-SÉ-2, document 1, pages 13 et 14

Préambule :

«Nous sommes d'accord avec l'analyse du Distributeur quant à un faible risque d'opportunisme dans le cas des programmes PADIGE et PIBGE, volet analyse énergétique. Nous sommes aussi d'accord que l'aspect risqué des projets visés par le programme PADIGE (volet Démonstration d'une technologie) décourage l'opportunisme. Quant à l'opportunisme possible chez les clients participants aux programmes PIBGE volet Optimisation énergétique des bâtiments et PAMUGE, nous nous interrogeons sur le fait que le Distributeur ne contribue pas pour des projets dont la PRI est inférieure à 3 ans (ce avec quoi nous sommes d'accord) alors que pour le programme PIIGE, le seuil équivalent n'est que d'un an. À notre avis, il y a chez les clients de PIIGE un risque d'opportunisme, sans compter que dans la pratique il peut être difficile de distinguer le rôle du programme PAMUGE du programme PIIGE.

[...]

Tout en étant d'accord à donner le feu vert aux nouveaux programmes PIBGE et PAMUGE destinés à la Grande entreprise, nous recommandons à la Régie de surveiller de près les raisons des participants de recourir au programme PIIGE au lieu du programme PAMUGE.»

Demande(s) :

1.1 Veuillez élaborer sur les méthodes de suivi préconisées à cet effet.

Réponse :

Rappelons que selon la preuve du Distributeur (R-3584-2005, HQD-1, document 1, pages 3, 4 et 5), ses investissements unitaires (par kWh actualisé) sont de l'ordre du double dans le cas du programme PIIGE par rapport au programme PAMUGE, tel qu'illustré au tableau 1.

Tableau 1 - Investissements unitaires du Distributeur dans PAMUGE et PIIGE

	Investissement HQD M\$	GWh actualisés	Investissement HQD/kWh actualisé \$/kWh
PAMUGE	32,4	3418,6	0,0095
PIIGE	64,1	3435,6	0,0187
Ratio PIIGE/PAMUGE	1,978	1,005	1,969

Du point de vue du client participant, au contraire, sa rentabilité unitaire est de 40% plus élevée en faisant appel au programme PIIGE plutôt qu'au PAMUGE, comme le montre le tableau 2.

Tableau 2 – Rentabilité unitaire des clients participants à PAMUGE et à PIIGE

	Rentabilité du client M\$	GWh actualisés	Rentabilité du client /kWh actualisé \$/kWh
PAMUGE	68,8	3418,6	0,0201
PIIGE	97,6	3435,6	0,0284
Ratio PIIGE/PAMUGE	1,419	1,005	1,412

Nous comprenons que les participants au programme PAMUGE s'engagent à économiser 50GWh par année durant 10 ans, (R-3584-2005, HQD-1, document 1, page 61, lignes 13 à 16) alors que la moyenne de l'économie des projets PIIGE n'est que de 2GWh par an, (R-3584-2005, HQD-1, document 1, page 53, lignes 10 à 12). Cependant la rentabilité accrue du PIIGE pour le client participant peut l'amener à choisir ce programme moins ambitieux mais plus rentable.

Le Distributeur devrait procéder à une analyse qualitative de la clientèle ayant opté pour le programme PIIGE afin de déterminer les raisons qui l'ont amenée à préférer ce programme au programme PAMUGE, et si cette même clientèle aurait pu participer au PAMUGE. Le Distributeur devrait tenir compte de cette analyse lors de l'évaluation des résultats obtenus par le programme PAMUGE.

1.2 Veuillez préciser l'ordre de grandeur, estimé par la CETAF-AQLPA-SÉ, du taux d'opportunité du PIIGE, du PAMUGE et du PIBGE.

Réponse :

Dans sa réponse à la même question de la Régie (R-3584-2005, HQD-4, document 1, pages 13 à 18), le Distributeur qualifie le taux d'opportunité de tous ses programmes de très bas.

Pour le programme PIBGE, nous sommes d'accord avec la position du Distributeur, car les grands clients commerciaux et surtout institutionnels ne sont, d'après nous, guère enclins à investir dans les économies d'énergie. Les grands clients commerciaux sont souvent dans la position de transmettre leurs coûts énergétiques à leur clientèle. Quant aux grands clients institutionnels, le Distributeur a démontré qu'ils n'avaient pas facilement accès à des capitaux pour effectuer des rénovations importantes.

De même, nous sommes d'accord avec le Distributeur quant à son évaluation du faible taux d'opportunité pour le programme PAMUGE, puisque HQD ne contribue pas lorsque la période de retour sur l'investissement est de moins de 3 ans, ce qui correspond sur une durée de vie de 10 ans (HQD-3, document 2, page 7) à un taux de rendement de 31%.

Cependant, nous avons des doutes quant au taux d'opportunité «*très faible*» attribué par le Distributeur au programme PIIGE, dont le taux de rendement, équivalent à une période de retour sur l'investissement en 1 an, est de 100%. Il est surprenant que le taux d'opportunité faible attribué à ce programme soit similaire à celui attribué au programme PAMUGE dont le taux de rendement n'est que de 31%. Le taux d'opportunité du PIIGE pourrait être triplé par rapport à celui du PAMUGE, en tenant compte de l'appui technique du Distributeur favorisant l'adoption de ces mesures. Ainsi si le taux d'opportunité «*très faible*» pour le PAMUGE est de 5%, il devrait être de 15% pour le PIIGE, ce qui reste encore faible malgré tout.
